

ARRETE N°80/2026

**OBJET : NUMEROTATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS SUR LES PARCELLES CADASTREES
SECTION BE, NUMEROS 193 et 194**

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-28 ;

Vu l'article L 162-1 du Code de la voirie routière ;

Vu le permis de construire accordé le 10 mars 2025 pour la construction d'un ensemble immobilier ;

Vu la demande de numérotage formulée par le constructeur PRIM'ARTE en date du 24 février 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n°78/2020 du 12 novembre 2020 déterminant les conditions du numérotage dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seule la Maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le numérotage des parcelles cadastrées section BE, n° 193 et 194, sur lesquelles sera implanté un ensemble immobilier, est assuré par la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté et selon le plan ci-annexé ;

Article 2 : Les entrées des halls A et B porteront les numéros suivants :

Hall A : 8 bis rue Jean Mermoz

Hall B : 8 rue Jean Mermoz

Les locaux communaux porteront le numéro suivant :

3 rue Albert Euvarard

Article 3 : La fourniture des plaques de numérotation est à la charge du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 07 mai 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
OZOIR LA FERRIERE

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 05/05/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



REÇU EN PREFECTURE

Le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com